

Madame Monsieur,

Je réside en Sarthe vie et travail à la campagne, aussi je me permets de donner mon avis sur la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau.

Je suis FAVORABLE à une période complémentaire de chasse du Blaireau à partir du 15mai.

La population de blaireau est en constante progression dans notre département.

Les dégâts sont nombreux dans les cultures l'agriculture a déjà assez de soucis en ce moment, ne les laissons pas gérer seul les soucis liés aux blaireaux.

Il faut pouvoir intervenir en vénerie sous terre dès le 15 mai.

Les dégâts causés aux ouvrages tel que route ou lignes SNCF, digue sont nombreux.

La vénerie sous terre à partir du 15 mai est une pratique contrôlé et encadré par la réglementation.

Si cette pratique n est plus possible, cela va augmenter les destructions illégales et dangereuse pour la biodiversité. (empoisonnement)

Les demandes de destructions sont fréquentes dans notre département, afin d'éviter d'y avoir recours il faut autoriser la vénerie sous terre dès le 15 mai.

Charles Velot.